



Discrimination ou Normalité

Par **CLAUDIA09**, le **14/04/2021** à **10:17**

Bonjour,

Je suis une personne 100% autonome (chef d'exploitation), depuis 2009 j'ai la RQTH (sclérose en plaques) et j'avais trouvé du travail: EA espace vert. Depuis 2016 je suis un travailleur ESAT (hernie discale et trop fatigue pour continuer dans l'espace vert). Je travaille à la vigne la plupart du temps comme tractoriste. L'entreprise a aménagé mes horaires du travail (mercredi matin au repos à cause de mon traitement hebdomadaire).

Depuis 3 ans je travaille autonom à la vigne. Il n'y avait jamais un problème, le moniteur me fait confiance, et moi, j'ai l'habitude d'être et de travailler seul. Maintenant mon autonomie ne plaît pas au nouveau moniteur principale qui n'aime pas quand je travaille autonom dans la semaine et le vendredi après-midi il m'a carrément interdit de travailler seule dans les vignes car il n'y a aucun responsable dans les bureaux.

Pour moi c'est une discrimination, il m'a expliqué que un travailleur EA a le droit mais un ESAT il le n'a pas!

Pourquoi?

ESAT synonyme incapable?

Ou hernie discale et sclérose en plaques te rendent irresponsable?

Il y a quelqu'un sur le forum qui a une idée comment je pourrais gagner cette bataille?

J'adore de travailler autonom, à mon rythme et dans le calme.

Par **P.M.**, le **14/04/2021** à **10:28**

Bonjour,

Le fait que vous puissiez travailler seule peut quand même poser des problèmes de sécurité comme pour toute salariée...

La réelle autonomie dans l'organisation de son travail relève d'un statut particulier...

Par **youris**, le **14/04/2021** à **11:23**

bonjour,

je ne pense pas que ce soit de la discrimination, mais une décision de bon sens, car la responsabilité du chef d'exploitation sera recherchée en cas d'accident.

*pour votre information, selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière, qui a fait le bilan des **accidents de tracteurs agricoles** entre 2013 et 2017. « Sur 5 ans, 984 accidents ont impliqué un tracteur agricole. 201 personnes sont décédées, dont 44 dans le **tracteur** (40 conducteurs et 4 passagers), et 1073 ont été blessées. ».*

salutations

Par **CLAUDIA09**, le **14/04/2021** à **20:03**

Bonjour youris,

il y a combien des accidents sur la route et on prend quand-meme sa voiture.

J'imagine que vous ne buvez pas du vin en sachant que la conduite de tracteur est si dangereuse.

Bonne soirée

CLAUDIA09

Par **youris**, le **14/04/2021** à **20:17**

vos arguments ne sont pas vraiment sérieux, mais la décision appartient à votre employeur.

avant d'être autonome, vous êtes salarié donc vous avez un lien de subordination avec votre employeur.

Par **CLAUDIA09**, le **15/04/2021** à **04:50**

Bonjour youris,

je sais qu'il faut obéir.

Bizarrement j'ai toute la semaine le droit de travailler dans les vignes et il y a personne au

monde qui pourrait corriger une faute de conduite.

Ce qu'il m'enerve c'est l'argumentation ; je n'ai pas le droit parce que je suis un travailleur ESAT!

Bonne journée

CLAUDIA09

Par **P.M.**, le **15/04/2021** à **08:11**

Bonjour,

Peut-être que ma réponse vous a échappé : "Le fait que vous puissiez travailler seule peut quand même poser des problèmes de sécurité comme pour toute salariée..."

Ce qui est sans doute maladroit c'est d'invoquer que vous soyez travailleur ESAT mais pour dezs raisons de sécurité, il est mieux d'éviter autant que possible qu'un(e) salarié(e) travaille isolément...